

# Principes pour une banque responsable

## 2025 Matière de rapports et d'autoévaluation

En février 2021, BMO a signé les Principes pour une banque responsable des Nations Unies (ONU). Ce rapport constitue notre quatrième déclaration par rapport aux Principes et il a été préparé selon le modèle de déclaration sommaire des progrès vers une banque responsable selon les Principes.

### Légende

RCD - [Rapport Climat et durabilité 2024](#).



PRINCIPE 1 : ALIGNEMENT	Liens et références
<p>La durabilité est intégrée à notre stratégie, et être le principal partenaire de nos clients dans la transition vers un monde carboneutre est l'une de nos priorités stratégiques. Ainsi, nous prenons des mesures pour gérer nos activités conformément à nos objectifs de gestion du risque et financiers à long terme, en tenant compte de notre incidence sur les collectivités, la société et les parties prenantes.</p> <p>Notre stratégie de durabilité et de communication de l'information pour 2024 est fondée sur les cadres de communication de l'information régionaux, nationaux et internationaux pertinents. Pour en savoir plus, veuillez consulter le Rapport Climat et durabilité 2024.</p>	<p>RCD p. 4 (Cadres de communication de l'information)  RCD p. 5 (Enjeux de durabilité prioritaires)  RCD p. 9 (Notre stratégie)  RCD p. 44-63 (Stratégie climatique)</p>
PRINCIPE 2 : IMPACT ET ÉTABLISSEMENT DE CIBLES	Liens et références
<p>En 2021, nous avons utilisé la version 2 de l'outil d'analyse de l'incidence des portefeuilles (l'« Outil ») pour les banques fournie par l'Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement (UNEP FI) pour effectuer une analyse des impacts. L'Outil nous a aidés à analyser notre portefeuille de crédit afin de déterminer que la stabilité climatique et le logement sont les domaines dans lesquels BMO a le plus d'impact. Les résultats tirés de l'Outil sont l'une des bases de l'évaluation globale des enjeux prioritaires pour BMO.</p> <p>En 2024, nous avons revu notre analyse de 2021 en comparaison avec les résultats de notre évaluation des enjeux prioritaires de 2024 (voir la p. 5 du Rapport Climat et durabilité). Nous avons conclu que le climat et l'inclusion financière (y compris le logement) demeurent les domaines dans lesquels BMO a le plus d'impact. L'enjeu prioritaire du logement a été élargi à l'inclusion financière afin de tenir compte du rôle que les banques peuvent – et, dans certains cas, doivent – jouer pour élargir l'accès aux services financiers et favoriser la croissance économique. Pour en savoir plus sur les cibles, les mesures et les progrès pour les domaines dans lesquels BMO a le plus d'impact, veuillez consulter notre Rapport Climat et durabilité.</p>	<p>RCD p. 19-24 (Inclusion financière)  RCD p. 29-31 (Finance durable)  RCD p. 75-90 (Mesures et cibles)</p>
PRINCIPE 3 : CLIENTS ET CLIENTÈLE	Liens et références
<p>La réussite de BMO est liée à la prospérité à long terme de nos clients, des collectivités et de la société. Nous offrons des produits, des services et des ressources éducatives spécialisés pour répondre aux besoins de nos clients.</p> <p>De plus, être le principal partenaire de nos clients dans la transition vers un monde carboneutre est l'une de nos priorités stratégiques. Nous offrons des produits et des services qui aident nos clients à atteindre leurs objectifs de durabilité et de gestion des risques, y compris les objectifs de transition énergétique et de décarbonation. Cette stratégie appuie les activités de gestion des risques de BMO et donne de nouvelles occasions de créer de la valeur pour nos actionnaires.</p>	<p>RCD p. 17 (Expérience client)  RCD p. 19-24 (Inclusion financière)  RCD p. 29-31 (Finance durable)  RCD p. 32-33 (Investissement responsable)  RCD p. 45 (Notre plan d'action de transition climatique)  RCD p. 51-54 (Partenariat avec les clients et commercialisation)  RCD p. 55-61 (Collaborer avec nos clients dans la transition vers un monde carboneutre : Notre approche à l'égard des secteurs clés)  RCD p. 62-63 (Capacités)</p>
PRINCIPE 4 : PARTIES PRENANTES	Liens et références
<p>Nous avons tenu compte des points de vue des parties prenantes, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de notre organisation, dans notre évaluation des répercussions, des occasions et des risques potentiels que divers enjeux de durabilité peuvent avoir sur nos activités. Nous nous efforçons de maintenir une communication régulière, ouverte et significative avec les parties prenantes afin de mieux comprendre les problèmes qui sont importants pour elles. Parmi les façons dont nous interagissons avec nos parties prenantes, mentionnons les entretiens individuels, les bulletins, les événements et les conférences, les comités techniques, les groupes de travail et les conseils consultatifs, les sondages et les ateliers de recherche, ainsi que les communications médias comme les webinaires et les balados.</p>	<p>RCD p. 5 (Identification de nos enjeux de durabilité prioritaires)</p>
PRINCIPE 5 : GOUVERNANCE ET CULTURE	Liens et références
<p>Notre structure de gouvernance actuelle en matière de durabilité comprend la gouvernance de la mise en œuvre des Principes pour une banque responsable.</p>	<p>RCD p. 7-8 (Gouvernance en matière de durabilité)  RCD p. 35-43 (Gouvernance en matière de climat)</p>
PRINCIPE 6 : TRANSPARENCE ET RESPONSABILITÉ	Liens et références
<p>Nous avons obtenu l'assurance ou la vérification d'un tiers indépendant à l'égard de certains indicateurs de performance de notre Rapport Climat et durabilité.</p>	<p>RCD p. 4 (À propos du présent rapport)  <b>Rapport d'assurance limitée de KPMG 2024</b>  <b>Déclaration de vérification de Stantec 2024</b>  <b>Déclaration de vérification de LBG Canada pour 2024</b></p>

## Avis important concernant le présent rapport

### Mise en garde concernant les déclarations prospectives

Certaines déclarations contenues dans le présent rapport constituent des déclarations prospectives au sens de la Private Securities Litigation Reform Act of 1995 des États-Unis (et sont faites conformément aux règles d'exonération de cette loi) et des lois canadiennes applicables sur les valeurs mobilières. Ces déclarations prospectives comprennent, sans toutefois s'y limiter, des déclarations concernant la croissance et le soutien de la clientèle, les cibles durables en matière de finance et de prises fermes, les cibles d'investissement durable, l'ambition climatique de BMO, les cibles de carboneutralité des émissions financées, la réduction des émissions de GES liées à l'exploitation et l'inclusion et la diversité. On reconnaît généralement les déclarations prospectives à l'emploi de mots tels que « s'efforcer », « cibler », « engagé », « engagement », « ambition », « objectif », « vouloir », « planifier », « croire », « s'attendre à », « viser », « vouloir », « estimer », « projeter », « anticiper », « chercher à », « pouvoir » et d'autres expressions similaires.

En raison de leur nature, les déclarations prospectives se fondent sur diverses hypothèses et comportent des risques et des incertitudes. Certaines déclarations faites dans le présent rapport reposent sur un plus grand nombre et un plus grand niveau d'hypothèses et d'estimations, et s'inscrivent dans un horizon plus long que bon nombre de nos déclarations obligatoires. Ces hypothèses et estimations sont très susceptibles de changer au fil du temps. Certains énoncés du présent rapport sont fondés sur des hypothèses et des scénarios mettant en jeu des situations très graves, et ces énoncés ne doivent pas nécessairement être considérés comme représentatifs du risque actuel ou réel ou des prévisions du risque prévu. De plus, notre analyse du risque climatique et notre stratégie de carboneutralité demeurent en cours d'élaboration, et les données qui sous-tendent notre analyse et notre stratégie demeurent sujettes à évolution au fil du temps. Par conséquent, nous nous attendons à ce que certains renseignements dans le présent rapport soient modifiés, mis à jour ou reformulés à mesure que la qualité et l'exhaustivité de nos données et de nos méthodologies continueront de s'améliorer.

Nous conseillons aux lecteurs du présent rapport de ne pas se fier indûment à ces déclarations étant donné qu'il y a un risque important que les hypothèses sous-jacentes puissent se révéler inexactes et que les résultats, les conditions, les actions ou les événements réels futurs puissent différer sensiblement des cibles, engagements, ambitions, plans ou objectifs exprimés dans ces déclarations prospectives en raison d'un certain nombre de facteurs. Ces facteurs comprennent notamment : la disponibilité de données complètes et de grande qualité sur les émissions de GES et la standardisation des méthodologies de mesure liées au climat, les conditions liées au climat et les événements météorologiques, l'évolution de nos portefeuilles de crédit au fil du temps et la nécessité d'une participation active et continue des parties prenantes (y compris les entreprises, les institutions financières et les organisations gouvernementales et non gouvernementales), le développement et le déploiement de nouvelles technologies et de solutions sectorielles, l'évolution du comportement des clients, la coopération internationale, l'élaboration de règlements d'application à l'échelle internationale, les défis relatifs à l'équilibre entre les objectifs de réduction d'émissions et une transition méthodique et inclusive et les facteurs géopolitiques qui ont un impact sur les besoins énergétiques dans le monde, notre capacité à recueillir et à vérifier des données, notre capacité à mettre en œuvre avec succès diverses initiatives dans les délais prévus, la conformité de divers tiers à nos politiques et procédures et aux exigences juridiques, la situation économique générale et la conjoncture des marchés dans les pays où nous sommes présents, l'exposition à des litiges ou à des questions réglementaires importantes et leur résolution, notre capacité à faire appel des résultats de ces questions avec succès et l'échéancier, la détermination et le recouvrement des montants liés à ces questions, les activités des marchés financiers internationaux ainsi que les autres facteurs énoncés dans la section Gestion globale des risques du Rapport annuel 2024 de BMO, faisant l'objet d'une mise à jour sur la base des rapports trimestriels, qui pourraient avoir une incidence sur nos résultats futurs et notre aptitude à anticiper et à gérer efficacement les risques découlant de tous les facteurs susmentionnés. Nous tenons à souligner que la liste de facteurs qui précède n'est pas exhaustive. Ces facteurs doivent être pris en compte en plus d'autres incertitudes et événements potentiels, et de l'incertitude inhérente aux déclarations prospectives. Les hypothèses économiques importantes qui sous-tendent les énoncés prospectifs contenus dans le présent document comprennent celles présentées dans la section Évolution de la situation économique et perspectives ainsi que dans la section Provision pour pertes sur créances du Rapport annuel 2024 de BMO, mises à jour à la lumière des rapports trimestriels.

BMO ne s'engage pas à mettre à jour les déclarations prospectives, verbales ou écrites, qui peuvent être faites, à l'occasion, par l'organisation ou en son nom, sauf si la loi l'exige.

### Autres avis juridiques

Ce rapport comprend des divulgations volontaires concernant la croissance et le soutien de la clientèle, les cibles durables en matière de finance et de prises fermes, les cibles d'investissement durable, les émissions de GES et les cibles liées à l'exploitation, les occasions et les risques liés au climat, la gouvernance, la stratégie, les mesures et cibles en matière de gestion des risques, et les événements futurs, qui ne sont pas nécessairement incorporés dans nos exigences de divulgation lorsque nous utilisons une définition de l'importance relative établie en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables afin de nous conformer aux règles et règlements de divulgation promulgués par les organismes de réglementation des valeurs mobilières pertinents et aux normes d'inscription en bourse applicables.

Tout renseignement de tiers contenu dans le présent rapport ou utilisé d'une autre manière pour en extraire des renseignements est jugé raisonnable et fiable, mais aucune déclaration n'est faite ou garantie donnée par BMO quant à la qualité, à l'exhaustivité, à l'exactitude, à l'adéquation, à un usage particulier ou à l'absence de contrefaçon de ces renseignements. Concrètement, les méthodes utilisées pour mesurer les émissions de GES opérationnelles et les émissions financées, établir des cibles et faire le suivi des progrès par rapport à ces cibles utilisent des renseignements et des estimations sur les émissions de GES provenant de sources tierces, que Banque de Montréal juge raisonnables. De plus, en l'absence de données sur les émissions de GES propres aux contreparties, certaines émissions financées seront estimées à partir des meilleurs renseignements disponibles, y compris ceux fournis par des sources tierces. La responsabilité de Banque de Montréal (contractuelle, délictuelle, en équité ou autre) ne pourra en aucun cas être engagée en cas d'utilisation par une partie des renseignements contenus dans les présentes, de toute décision ou mesure prise par une partie en se fondant sur les renseignements contenus dans les présentes, ou de toute inexactitude, erreur ou omission dans les renseignements contenus dans les présentes. Certains renseignements de tiers, comme les facteurs d'émission de GES et les émissions de GES du champ d'application 3, peuvent changer au fil du temps à mesure que les méthodes évoluent et sont peaufinées. Les faiblesses inhérentes aux méthodes actuelles et à d'autres facteurs pourraient faire en sorte que les résultats diffèrent sensiblement de ceux exprimés dans les estimations et les attentes de tiers et par la Banque de Montréal. Bien que nous ne soyons au courant d'aucune inexactitude concernant le secteur, l'entreprise ou les données du marché présentées dans le présent rapport, ces données et estimations comportent des incertitudes, des risques et des hypothèses importants et peuvent changer en fonction de divers facteurs, y compris ceux dont il est question dans la section intitulée « Mise en garde concernant les déclarations prospectives » ci-dessus.

Rien dans le présent rapport ne constitue une offre de vente ou une sollicitation d'achat ou de souscription d'un titre ou d'un autre instrument de la Banque ou de ses sociétés affiliées, ou ne constitue une invitation, une recommandation ou une incitation à entreprendre une activité de placement, ou n'en fait partie, et aucune partie du présent document ne doit servir de base à une décision de contrat, d'engagement ou de placement, quelle qu'elle soit. Les offres de vente, les ventes et les sollicitations d'offres d'achat ou d'achat de titres émis par la Banque ou une de ses sociétés affiliées ne peuvent être faites ou conclues qu'en vertu du matériel d'offre approprié préparé et distribué conformément aux lois, aux règlements, aux règles et aux pratiques du marché des territoires dans lesquels de telles offres, sollicitations ou ventes peuvent être effectuées. Il faut demander l'avis d'un professionnel avant de prendre la décision d'investir dans des titres.

Les références de tiers, les références de sites Web et les liens contenus dans le présent rapport sont fournis à des fins de commodité seulement, et le contenu des sites Web mentionnés n'est pas inclus par renvoi dans le présent rapport. Ces références de tiers, références de sites Web et liens n'impliquent aucune affiliation, aucune commandite et aucun endossement.

Les placements dans les fonds d'investissement peuvent être assortis de commissions, de commissions de suivi (le cas échéant), de frais de gestion et d'autres frais. Veuillez lire l'aperçu du fonds, l'aperçu du FNB ou le prospectus simplifié du fonds d'investissement pertinent avant d'investir. Les fonds d'investissement ne sont pas garantis, leur valeur fluctue fréquemment et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement futur. Les distributions ne sont pas garanties et sont susceptibles d'être changées ou éliminées. Pour connaître les risques liés à un placement dans les fonds d'investissement BMO, veuillez consulter les risques spécifiques énoncés dans le prospectus du fonds d'investissement en question. Les fonds d'investissement BMO sont offerts par BMO Investissements Inc., une société de gestion de fonds d'investissement et une entité juridique distincte de la Banque de Montréal.